

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2022**

Présents : Mme VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, RACHIELE Stéphanie, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle, DYCZKO Michèle.

Mrs NUCCI Kévin, KNOPPIK Eric, TRIPODI Dominique, BALLIN Gilles, SPICK Martial, RACHIELE Olivier, MARQUEZ Joffrey, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BOUDINET Eric.

Excusé : Mr BENHALIMA Mohamed

Absent : Mr BRONDEAU Rocco

Procuration : Mr BENHALIMA Mohamed a donné procuration à Mr NUCCI Kévin

**POINT N° 1 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS
CIMETIERE »**

Le Conseil Municipal a attesté de la conformité des écritures du compte de gestion du budget annexe « service des prestations cimetière ».

**POINT N° 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS
CIMETIERE »**

Le Conseil Municipal a validé le compte administratif du budget annexe « service des prestations cimetière ».

**POINT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS
CIMETIERE » - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal a accepté d'affecter la somme de 686,42 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement).

POINT N° 4 : BUDGET ANNEXE 2022 « SERVICE DES PRESTATIONS CIMETIERE »

Le Conseil Municipal a validé le budget annexe 2022 « service des prestations cimetière ».

**POINT N° 5 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION
D'UNE MAISON MEDICALE »**

Le Conseil Municipal a attesté de la conformité des écritures du compte de gestion du budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale ».

**POINT N° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET
EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »**

Le Conseil Municipal a validé le compte administratif du budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale ».

**POINT N° 7 : BUDGET ANNEXE 2022 « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE MAISON
MEDICALE »**

Le Conseil Municipal a validé le budget annexe 2022 « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 8 : TARIF FUNERARIUM 2022

Le Conseil Municipal a fixé le tarif du funérarium à 80 € pour l'année 2022.

POINT N° 9 : DOTATIONS FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal a validé la mise à jour de la liste de toutes les dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » par ajout des dépenses pour l'achat des cadeaux PACS et la fête des ATSEMS.

**POINT N° 10 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE DE
MONTAIS-LA-MONTAGNE RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT ENTRE
LES 2 ENTITES**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la convention entre la Commune et la Régie Municipale d'électricité de Montois-la-Montagne relative aux modalités de fonctionnement entre les deux entités.

POINT N° 11 : DENOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal a décidé de nommer la future maison des associations « Maison des associations Alice MATHIS ».



Le Maire,

Sophie VANNI